

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni **le jeudi 6 février 2025**, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
SAINT-ARMELE : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC : Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
SARZEAU : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN
Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Mise en ligne le 14/02/2025

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250106-250206_DEL02-DE

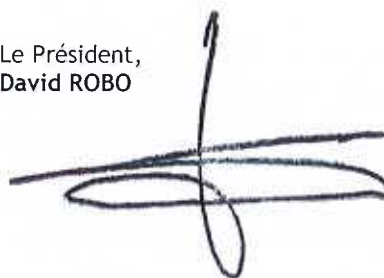
Ont été excusés :

COLPO : Freddy JAHIER
SURZUR : Noëlle CHENOT
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE

Absents :

SENE : Anthony MOREL
SULNIAC : Christophe BROHAN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around and crosses a horizontal stroke, forming a stylized, abstract mark.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE
POUR L'ACHAT DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION**

LANCEMENT DU MARCHÉ

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Le service Commande Publique propose d'expérimenter une technique d'achat innovante, à savoir le Système d'Acquisition Dynamique (SAD) pour la fourniture et la livraison de véhicules neufs et d'occasion.

Le Système d'Acquisition Dynamique est un système ouvert entièrement électronique permettant de présélectionner des candidats durant toute sa durée de validité. Les candidats seront mis en concurrence, à la survenance du besoin lors de l'émission de chaque marché dit « spécifique », afin qu'ils proposent une offre sur la catégorie de véhicules sur laquelle ils ont candidaté et ont été agréés.

Le choix de recourir au Système d'Acquisition Dynamique en lieu et place de plusieurs autres marchés passés en appel d'offres ouvert dont le dernier s'est avéré infructueux permet de :

- répondre pleinement aux contraintes du marché de l'occasion qui nécessite de la réactivité et de la flexibilité ainsi qu'aux achats de véhicules neufs, étant des fournitures d'usage courant,
- disposer de l'offre la plus compétitive au moment du besoin.

Cette technique d'achat innovante est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres restreint en application de l'article R.2162-38 du Code de la commande publique, qui en respecte les règles sous réserve des dispositions des articles R.2162-39, R.2162-41 à R.2162-47 et R.2162-49 à R.2162-51 du Code de la commande publique.

Le Système d'acquisition dynamique est prévu pour une durée maximum de deux ans et comprend 4 catégories d'achat :

Catégorie	Désignation	Montant maximum/2 ans
Catégorie 1	Véhicules utilitaires type fourgons neufs	1 000 000 € HT
Catégorie 2	Véhicules utilitaires type fourgons occasions	800 000 € HT
Catégorie 3	Véhicules légers et fourgonnettes neufs	500 000 € HT
Catégorie 4	Véhicules légers et fourgonnettes occasions	400 000 € HT

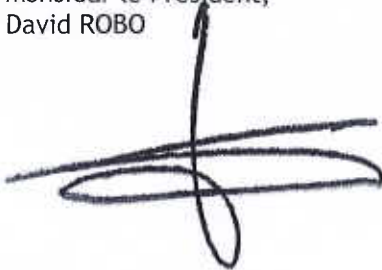
Il vous est proposé :

- de lancer un Système d'Acquisition Dynamique (articles L.2125-1 4° et R.2162-37 à R.2162-51 du Code de la commande publique) pour la fourniture et la livraison de véhicules neufs et d'occasion de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives aux marchés spécifiques conclus dans le cadre du système d'Acquisition Dynamique ;

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni **le jeudi 6 février 2025, à 18H00**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC : Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
SARZEAU : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN
Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Mise en ligne le 14/02/2025

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250206-250206_DEL03-DE

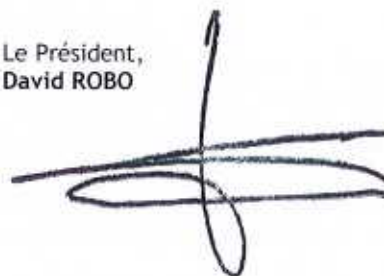
Ont été excusés :

COLPO : Freddy JAHIER
SURZUR : Noëlle CHENOT
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE

Absents :

SENE : Anthony MOREL
SULNIAC : Christophe BROHAN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around a horizontal line, with a small upward stroke at the top.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

LANCEMENT DU MARCHÉ

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour un marché de prestations de nettoyage des locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Il s'agit du nettoyage régulier des sites de GMVA et du nettoyage ponctuel des sites de GMVA dont la prestation est effectuée en régie. Il s'agira pour le prestataire retenu d'assurer la continuité de l'entretien des locaux en l'absence du personnel en régie.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, pour une durée d'un an, reconductible trois fois un an dont le montant maximum de commandes est fixé à 300 000 € HT/an.

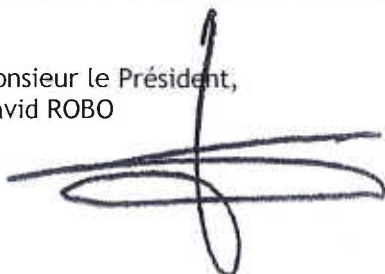
Les prestations seront rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire par site et de prix unitaires pour les prestations de nettoyage spécifiques.

Il vous est proposé :

- de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour les prestations de nettoyage des locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni le **jeudi 6 février 2025**, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC : Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
SARZEAU : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN
Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Mise en ligne le 14/02/2025

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250206-250206_DEL04-DE

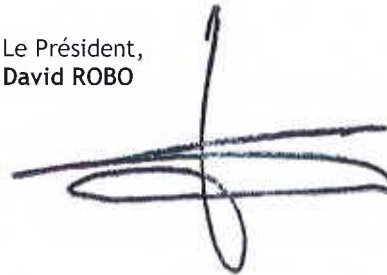
Ont été excusés :

COLPO : Freddy JAHIER
SURZUR : Noëlle CHENOT
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE

Absents :

SENE : Anthony MOREL
SULNIAC : Christophe BROHAN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around a horizontal line, with a small upward stroke at the top.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DE KERMELIN SUR LA COMMUNE DE SAINT-AVE**

MARCHE N° 2024-172

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Jean-Pierre RIVERY présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 2 décembre dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour un marché d'étude de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la ZAE de Kermelin sur la commune de Saint-Avé.

Cette étude de maîtrise d'œuvre a pour objectif de permettre la mise en œuvre des travaux permettant d'optimiser le fonctionnement et l'organisation du parc d'activités. L'aménagement de ce projet implique une forte intégration des questions environnementales, paysagères et une réflexion approfondie sur la gestion des eaux pluviales. La maîtrise d'œuvre devra engager les études techniques dans le but d'avoir une qualité et une cohérence dans les aménagements.

A l'issue de la consultation, six offres ont été réceptionnées dans les délais.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres, réunie le 31 janvier dernier, a attribué le marché au groupement ARTELIA / SAS ID UP pour un montant de 183 395,81 € HT se décomposant comme suit :

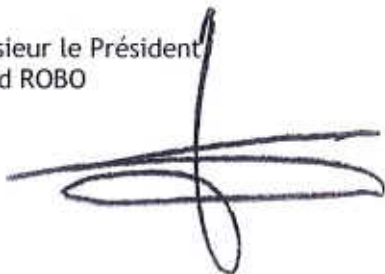
- mission de maîtrise d'œuvre : 159 170,81 € HT pour un montant estimatif de travaux de 5 877 800 € HT
- mission OPC : 6 000 € HT
- dossiers réglementaires : 18 225 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 30 janvier 2025, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement ARTELIA / SAS ID UP ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni le **jeudi 6 février 2025**, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC : Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELAN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
SARZEAU : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN
Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Mise en ligne le 14/02/2025

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250206-250206_DEL05-DE

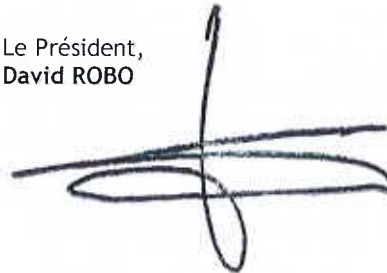
Ont été excusés :

COLPO : Freddy JAHIER
SURZUR : Noëlle CHENOT
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE

Absents :

SENE : Anthony MOREL
SULNIAC : Christophe BROHAN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around and crosses over a horizontal stroke on the left side.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE TOHANNIC A VANNES

MARCHE N° 2024-150

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 4 novembre dernier, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour le marché de travaux de réhabilitation de la déchèterie de Tohannic à Vannes.

Les prestations sont réparties en 12 lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	VRD
02	Démolition - Gros œuvre
03	Charpente bois
04	Couverture Bac Sec
05	Métallerie
06	Menuiseries extérieures et intérieures
07	Cloisonnement - Plafonds - Placo
08	Carrelage - Faïence
09	Peinture - Nettoyage
10	Équipement déchèterie
11	Plomberie - Ventilation
12	Électricité courants forts et courants faibles

A l'issue de la consultation, tous les lots sont pourvus à l'exception des lots n° 5 et 12.

Les lots n° 5 et 12 ont été relancés selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence les 12 et 13 décembre dernier.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres, réunie le 31 janvier dernier, émet un avis favorable à l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

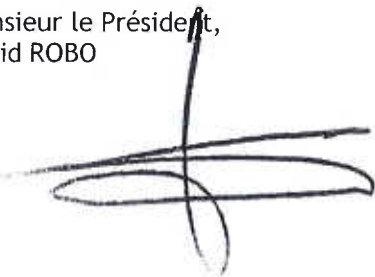
Lot(s)	Désignation	Entreprises	Montant € HT
01	VRD	SAS COLAS France	425 870,17 €
02	Démolition - Gros œuvre	SAS JAFFRE	409 500,00 €
03	Charpente bois	CHARPENTES LE TRUDET	41 722,42 €
04	Couverture Bac Sec	SAS ARMOR COUVERTURE BARDAGE	49 585,32 €
05	Métallerie	GA METALLERIE	124 661,00 €
06	Menuiseries extérieures et intérieures	GOUEDARD MENUISERIE SARL	18 639,97 €
07	Cloisonnement - Plafonds - Placo	SAS LE MOUILLEC	16 348,44 €
08	Carrelage - Faïence	SAS ETABLISSEMENTS ANDRIANO	13 349,00 €
09	Peinture - Nettoyage	SASU GOLFE PEINTURE	7 260,97 €
10	Equipement déchèterie	SARL SGR MAINTENANCE	39 072,50 €
11	Plomberie - Ventilation	SARL ETS RYO	17 310,09 €
12	Electricité courants forts et courants faibles	EERI	125 000,00 €
TOTAL			1 288 319,88 €

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 30 janvier 2025, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les sociétés nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni le **jeudi 6 février 2025**, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC : Marylène CONAN
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELIN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELIN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
SARZEAU : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN
Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Mise en ligne le 14/02/2025

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250206-250206_DEL06-DE

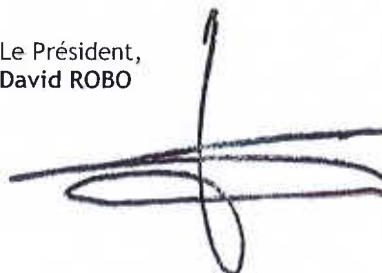
Ont été excusés :

COLPO : Freddy JAHIER
SURZUR : Noëlle CHENOT
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE

Absents :

SENE : Anthony MOREL
SULNIAC : Christophe BROHAN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around itself and crosses a horizontal line, forming a stylized, abstract mark.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**ACQUISITION DE BACS ROULANTS
POUR LA DIRECTION PREVENTION ET GESTION DES DECHETS**

MARCHE N° 2024-182

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour l'acquisition de bacs roulants pour la Direction Prévention et Gestion des Déchets.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, pour une durée d'un an, reconductible trois fois un an.

Les prestations sont réparties en trois lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant de commandes minimum/an	Montant de commandes maximum/an
01	Acquisition de bacs roulants	145 000 € HT	750 000 € HT
02	Acquisition de bacs roulants à 3 roues de 240 et 360 litres	1 000 € HT	25 000 € HT
03	Acquisition de bacs roulants à 4 roues de 400 litres	1 000 € HT	25 000 € HT

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Il vous est proposé :

- de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour l'acquisition de bacs roulants pour la Direction Prévention et Gestion des Déchets ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni **le jeudi 6 février 2025**, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSENGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN
THEIX-NOYALO	: Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Mohamed AZGAG Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Mise en ligne le 14/02/2025

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250206-250206_DEL07-DE

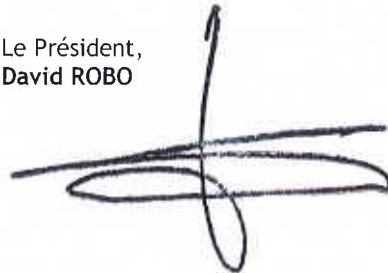
Ont été excusés :

COLPO : Freddy JAHIER
SURZUR : Noëlle CHENOT
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE

Absents :

SENE : Anthony MOREL
SULNIAC : Christophe BROHAN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and bottom, with a horizontal line crossing it in the middle.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE,
DE RENATURATION DE LA RIVIÈRE DU LOC'H ET D'AMÉNAGEMENTS ANNEXES
SUR LE SITE DE L'ÉTANG DE LA FORÊT SUR LA COMMUNE DE BRANDIVY**

LANCEMENT DU MARCHÉ

Monsieur Michel GUERNEVE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique, de renaturation de la rivière du Loc'h et d'aménagements annexes, sur le site de l'Étang de la Forêt sur la commune de Brandivy.

Cette mission de maîtrise d'œuvre, d'une durée prévisionnelle de 5 ans, comprend les prestations suivantes :

- les études de projet
- la rédaction des dossiers réglementaires
- la consultation des entreprises
- la mise en œuvre et le suivi des travaux
- le suivi de la biodiversité.

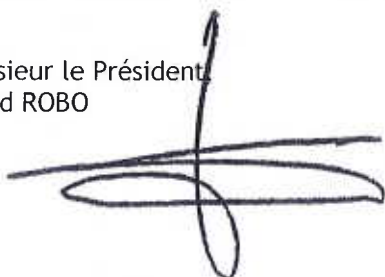
Le montant de cette mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 300 000 € HT.

Il vous est proposé :

- de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour la mission visée en objet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

